

Conditions et règlements

Cours en leçons à la carte

1. Conditions

Toute personne inscrite à l'école de natation à la carte (individuellement ou en petit groupe) s'engage à respecter les règles de fonctionnement du club et de l'établissement fréquenté.

L'inscription est valable uniquement pour le nombre de cours choisi, et est échue 12 mois après le premier cours du forfait.

2. Tarifs

Les tarifs varient en fonction du nombre de cours et de participants aux cours.

Le tarif du cours ne comprend pas l'entrée à la piscine.

3. Fonctionnement général

Toute inscription vous engage sur le nombre de cours choisi, et vous sera facturée. Un report peut être accordé sur présentation d'un certificat médical.

Les cours n'ont pas lieu pendant les fermetures techniques et fermetures pour événements organisés dans les locaux de la piscine.

Les leçons manquées et non décommandées 24 heures à l'avance, ne seront pas remplacées ni remboursées. Le prix est un forfait pour un nombre de leçons défini.

Le remplacement d'une leçon ne se fait pas forcément à la suite du forfait, car il dépendra de la disponibilité des moniteurs.

4. Fonctionnement autour des bassins

4.1. Les élèves

Les élèves doivent être à l'heure au point de rendez-vous:

- Dans le sas après les cabines, devant les affiches. Les moniteurs prennent les enfants et les ramènent au même endroit.

La tenue:

- Un maillot de bain adéquat et des lunettes adaptées à l'enfant s'il le désire. Le bonnet de bain est fortement conseillé, il permet de tenir les cheveux, et de garder une certaine chaleur.

Un élève de moins de 8 ans n'est pas autorisé à rester seul au bord et dans les bassins.

Les élèves en cours doivent être capables de suivre leurs moniteurs sans les parents, le temps de la séance.

Il est vivement recommandé aux élèves de passer aux toilettes et de ne pas se baigner avant le cours.

4.2. Les accompagnateurs

Plusieurs possibilités d'occupation sont offertes aux accompagnants:

- La buvette de la piscine (avec terrasse pendant les beaux jours).
- Le balcon accessible de la piscine donnant sur l'intégralité des bassins.
- Profiter de nager à la piscine. Dans ce cas, l'accompagnant doit payer son entrée normalement et il lui est demandé de ne pas perturber son enfant ainsi que le moniteur pendant le cours de natation.
- Il n'est pas autorisé par le règlement de la piscine de venir au bord du bassin habillé pour assister ou accompagner son enfant au cours.

Aucun élève ne peut être laissé au bord de la piscine, après son cours, sans la présence d'un adulte.

Les élèves ramenés au point de rendez-vous sont, à partir de là, sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable, et le moniteur est dégagé de toute responsabilité.

Il est demandé aux accompagnateurs de ne pas perturber le travail des moniteurs pendant le cours.

5. Horaires des cours

La durée d'une leçon est de 30 minutes.

La planification des leçons est faite avec le responsable de l'école de natation.

Les cours, dont l'annulation n'aura pas été annoncée au plus tard 24 heures avant la leçon au [079.588.29.96](tel:079.588.29.96), ne seront pas reportés ni remboursés. Un SMS ou message sur le répondeur sont tout à fait possible, ainsi qu'un mail à ecoledenatation@montreux-natation.ch.

6. Attestation

Une attestation peut être délivrée sur demande selon laquelle un cours à la carte a été suivi par l'élève.